

**COMPTE RENDU
REUNION DU 19 décembre 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 décembre 2016 – 20h00 à la Mairie sous la Présidence de Guy PÉMARTIN, Maire.

Excusés : Muriel MARLAT (procuration à Sandra GAHAT) – BRICNET Fabrice

Le compte rendu de la séance du 24 octobre n'appelle pas d'observation, il est passé à l'ordre du jour.

1^{er} POINT : DECISION MODIFICATIVE

Des décisions modificatives sont acceptées sur les budgets « commune » et « Maison des Services »

1 -BUDGET COMMUNE

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
21568 Autres mat et outils d'incendie 2 600.00	0.00
2158 Autres installations-matériels 2 600.00	0.00
TOTAL 0.00	TOTAL 0.00

2 - BUDGET MAISON DES SERVICES :

1641 capital emprunt	+ 10
6611 intérêts emprunt	- 10

BUDGET MULTIPLE RURAL

Suite à une observation de la Direction des Finances Publiques, le Budget Multiple Rural deviendra un budget autonome à compter du 1^{er} janvier 2017 compte tenu de son caractère industriel et commercial.

Le trésorier en poste à Orthez depuis un an est venu se présenter en Mairie. L'accent est mis sur les fortes contraintes imposées par la dématérialisation (au niveau de la trésorerie et de la Mairie)

2^{ème} POINT : PERSONNEL

La mise à disposition de l'Agent technique auprès de la commune de Saint Boès pour 7 heures semaine sera renouvelée pour une durée de 3 ans.

3^{ème} POINT : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Les services techniques de la Maison des Communes ont élaboré l'agenda des travaux ainsi que le chiffrage pour la mise en conformité des bâtiments communaux au regard de l'accessibilité.

Le montant estimatif pour l'ensemble des bâtiments s'élève à 60 230.00 € H.T (certains pourront être réalisés en régie). Les honoraires feront l'objet d'une négociation avec les services de l'APGL.

4^{ème} POINT : INTERCOMMUNALITE

1 - **Rapport d'activité 2015 de la CCLO** : chaque membre a été destinataire du rapport

En ce qui concerne le budget 2017 de cette collectivité, Monsieur le Maire informe que les attributions de compensation ne sont pas encore connues. Pour le fonds de péréquation la CCLO s'engage sur le même montant qu'en 2016. Il faut noter une forte baisse des prévisions d'investissement pour 2017.

2 - **Syndicat d'Energie** : La commune s'inscrit dans la démarche groupée de consultation pour l'achat d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2018.

5^{ème} POINT : POINT SUR DOSSIERS

1 - TRAVAUX ECOLE

L'emprunt a été réalisé pour 170 000 €.

Les travaux suivent leur cours, le planning est jusqu'à présent respecté.

2 - PLU

L'enquête publique est terminée. Une réunion de clôture avec le commissaire enquêteur est prévue le 21 décembre.

3 - DIVERS

Barrage : EDF informe de l'abaissement du plan d'eau compte tenu de travaux à réaliser.

Concours des villages fleuris : Baigts de Béarn a reçu le 1^{er} prix. Un courrier a été adressé à la Communauté de Communes pour les associer à cette récompense.

Séance levée à 22h 15
Le Maire

